

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 35 (23)

Municipal responsable : J. Schaffner

**Demande d'adoption d'un crédit pour des travaux d'ouvertures dans le mur de la Vidéride,
en vue de la réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Les nombreux projets portés par la Municipalité dans le secteur de Derrière Ville exerceront une influence sur la mobilité de ce quartier dans le futur.

Suite à l'acceptation d'un crédit par le Conseil communal 29 (23) relatif à la réalisation d'une école provisoire sur le site de Derrière Ville, une mise à l'enquête s'est déroulée pour l'installation de ces modules.

Depuis plusieurs mois déjà, en vue de l'exécution de ces ouvrages et en anticipation du futur centre scolaire et sportif, la Municipalité continue à mener des réflexions sur la mobilité dans le quartier et plus spécifiquement dans le secteur du chemin de la Vidéride, qui à l'heure actuelle, laisse les différents flux (véhicules et piétons) sur la même chaussée sans modération.

Ce chemin est bordé de parcelles privées au Nord et d'un mur inventorié aux monuments historiques au Sud, ce qui est limitant pour son extension.

La Municipalité a approché différentes instances cantonales dans le but d'apporter des améliorations dans ce secteur, notamment la DGMR (route) et la DGIP (monuments et sites).

Il en est ressorti que la DGMR autorise la mise en place, à titre de test, une zone de rencontre (20km/h) pour le quartier et que la DGIP autorise la création d'ouvertures dans le mur protégé, au vu de l'amélioration sécuritaire de la mobilité.

En se basant sur les retours cantonaux, la Municipalité a esquissé un schéma de mobilité du secteur de Derrière Ville qui permet de répondre à sons sens, à la problématique à venir du secteur. Ce schéma est composé de 3 axes :

- Création d'une zone de rencontre
- Création d'une zone de dépose en amont du chemin de la Vidéride
- Mise en place de tracés piétons de desserte de la zone

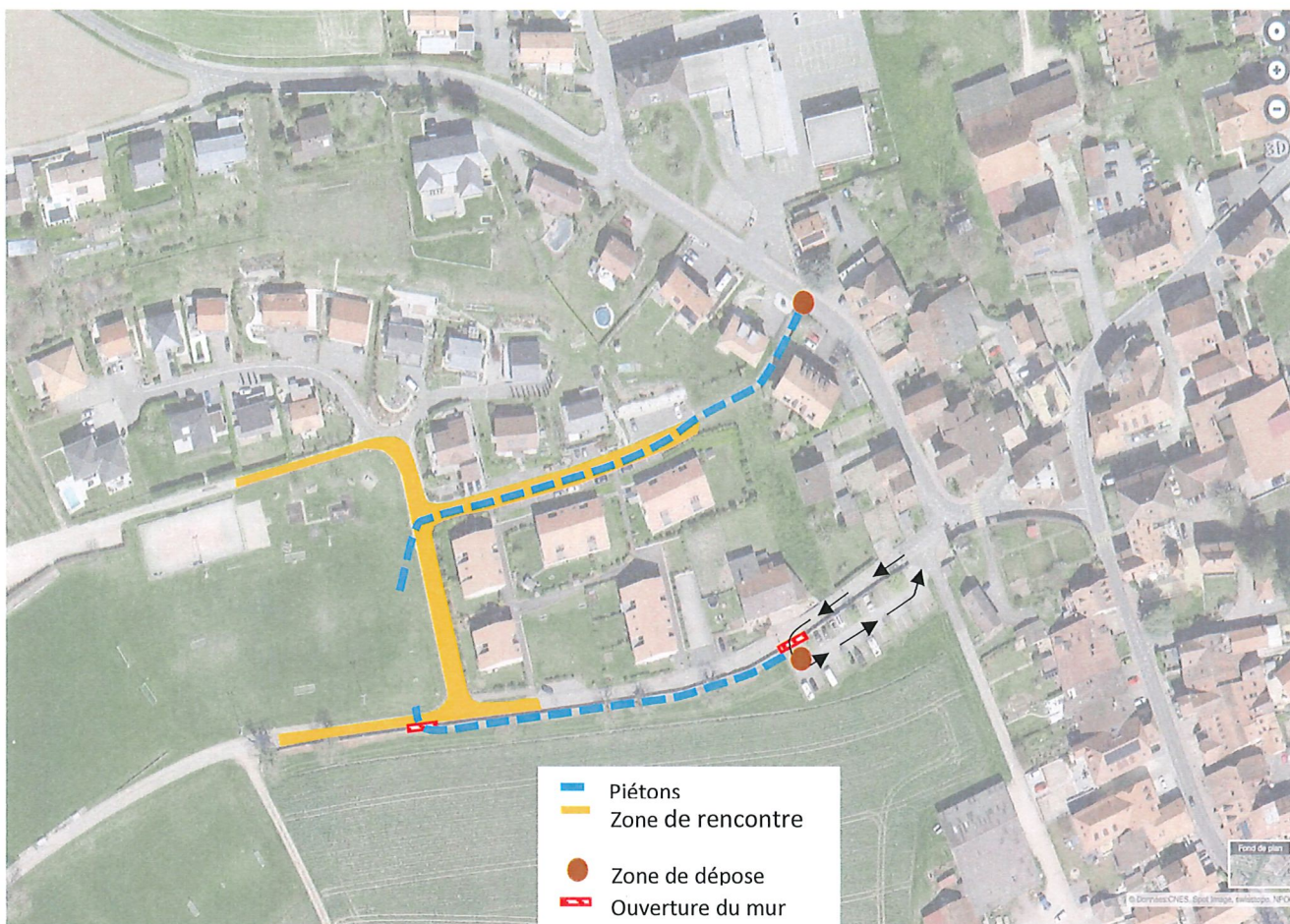


Schéma actuel des grands principes de mobilité du secteur Derrière Ville

Ainsi la zone de rencontre, si elle répond aux attentes, pourrait être pérennisée à l'issue d'une période de probation qui s'étendra au-delà de la construction du centre scolaire et sportif.

La mise en œuvre de ces mesures se fera avec du matériel de modération fourni par la DGMR, mais nécessitera des travaux d'adaptation, notamment du mur de la Vidéride, à la charge de la commune.

Le but de ce préavis est la demande d'octroi d'un crédit pour la réalisation de deux ouvertures dans le mur de la Vidéride, en vue de la mise en œuvre de mesures en faveur de la mobilité.

2. DESCRIPTIF

Dans le but de mettre en œuvre ces ouvertures, les travaux envisagés comprennent :

- Le démontage du mur en pierre, pour la réalisation de deux ouvertures de respectivement 3.5m et 4.5m
- La mise en dépôt des pierres de taille à la commune
- La réfection des têtes de mur
- La création de seuils en béton
- La réfection des accotements de part et d'autre du mur

A l'endroit des ouvertures, au débouché sur le chemin de la Vidéride, des modérateurs sécuriseront les piétons.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Types de travaux	Coûts [CHF]
Travaux de génie civil	20'000.00
Honoraires, marquages	4'500.00
Divers et imprévus	2'000.00
Total HT	26'500.00
Total TTC	28'540.50

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°35 (23),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

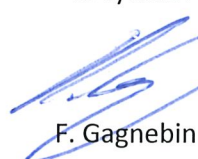
1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des travaux d'ouvertures dans le mur de la Vidéride, en vue de la réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 28'540.50
3. **de financer** ce montant par un emprunt bancaire
4. **d'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 2'854.05 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité le 31 mai 2023.

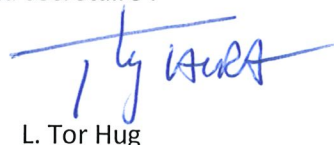
Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug